

Paris, le 7 Mai 2003



Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 7 MAI 2003

Lors de la réunion du 7 mai 2003, la CNDP a été informée des dossiers en cours et a pris les décisions suivantes :

A - Réponse aux saisines nouvelles.

1 – Projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Bretagne.

Saisie par le Président de Réseau Ferré de France de ce projet qui concerne la réalisation de 200 km de ligne nouvelle entre Connerré - Sablé-sur-Sarthe (en direction de Nantes) – et Rennes, la commission nationale a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public.

En effet le dossier fait apparaître que la concertation organisée dans le cadre de la "circulaire Bianco" du 15 Décembre 1992 a été menée de façon continue et approfondie depuis l'automne 1994 ; en plusieurs étapes, elle a permis de traiter de l'opportunité du projet en tenant compte de ses différents enjeux fonctionnels, territoriaux et environnementaux..

D'ailleurs la commission nationale du débat public, qui avait été déjà saisie de ce projet, avait décidé en Janvier 1999 "de ne pas organiser un débat compte tenu du fait que le TGV Bretagne a déjà fait l'objet d'une concertation dans le cadre de la circulaire du 15 décembre 1992".

D'autre part, les décisions ministérielles qui sont venues sanctionner les diverses étapes de la concertation ont progressivement arrêté les caractéristiques principales du projet et aujourd'hui, compte tenu du stade d'avancement des études et de la concertation, ce sont désormais des problèmes localisés d'implantation et d'insertion de la ligne ferroviaire qui sont à traiter.

Cependant, l'importance du projet, de ses enjeux et de ses impacts implique que la participation du public soit pleinement assurée tout au long de son élaboration. La commission nationale recommande donc au maître d'ouvrage, Réseau Ferré de France, de poursuivre la concertation engagée. Celle-ci sera placée sous la garantie d'une nouvelle commission de suivi à la composition élargie, constituée par le Préfet coordinateur et fonctionnant en toute indépendance. Après avoir établi un état des lieux quant à l'étendue de la concertation menée jusqu'alors, la commission de suivi se verra soumettre par Réseau Ferré de France le programme de la concertation, les projets de débats localisés et leur organisation. Elle rendra publics ses rapports d'étape et les transmettra à la Commission nationale du débat public.

2 – Projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Sud Europe Atlantique.

Saisie par le Président de Réseau Ferré de France de ce projet qui concerne la réalisation de 302 km de ligne nouvelle entre Monts (au Sud de Tours) et Ambarès et Lagrave (au Nord de Bordeaux), la Commission nationale a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public.

En effet, la Commission nationale du débat public prend en considération les éléments du dossier qui font apparaître que la concertation organisée depuis l'hiver 1995 dans le cadre de la "circulaire Bianco" du 15 Décembre 1992 a été menée de façon continue et approfondie et a permis en plusieurs étapes de traiter de l'opportunité du projet en tenant compte de ses enjeux tant fonctionnels que territoriaux et environnementaux.

D'autre part, les décisions ministérielles intervenues à différents stades de la concertation définissent les caractéristiques principales du projet et aujourd'hui, compte tenu de l'avancement des études, ce sont des problèmes localisés d'implantation et d'insertion de la ligne ferroviaire qui sont à traiter.

Cependant, l'importance du projet, de ses enjeux et de ses impacts implique que la participation du public soit pleinement assurée tout au long de son élaboration. La commission nationale recommande donc au maître d'ouvrage, Réseau Ferré de France, de poursuivre la concertation engagée. Celle-ci sera placée sous la garantie d'une nouvelle commission de suivi à la composition élargie, constituée par le Préfet coordinateur et fonctionnant en toute indépendance. Après avoir établi un état des lieux quant à l'étendue de la concertation menée jusqu'alors, la commission de suivi se verra soumettre par Réseau Ferré de France le programme de la concertation, les projets de débats localisés et leur organisation. Elle rendra publics ses rapports d'étape et les transmettra à la Commission nationale du débat public.

B - Débats publics décidés.

1 – Ligne à très haute tension entre Lyon et Chambéry.

Le débat public sur ce projet, décidé le 17 septembre 2001, s'est déroulé du 25 novembre 2002 au 25 mars 2003. Le Président de la commission particulière du débat public, M. Delhommez, a présenté à la commission nationale le compte-rendu du déroulement de ce débat.

Les membres de la commission ont à cette occasion évoqué les conclusions à tirer de ce débat en ce qui concerne les conditions et les modalités d'organisation d'un débat public ; sur le fond ils ont retenu qu'il s'était agi d'un débat serein et utile qui avait permis au public de s'exprimer et d'avoir des réponses à ses questions, qu'elles soient d'ordre général (effets sur l'environnement, sur la santé) ou plus particulières.

Le compte-rendu du président de la commission particulière du débat public sera rendu public simultanément avec le bilan du Président de la commission nationale le 25 mai. Ces deux documents seront adressés aux différents acteurs du débat et resteront en ligne quelques mois sur le site Internet de la commission particulière du débat public. Ils seront également disponibles sur le site de la Commission nationale (www.debatpublic.fr).

2 – Projet d'aéroport Nantes Notre-Dame des Landes.

Le Président de la commission particulière du débat public, M. Bergougnoux a informé la commission nationale du déroulement satisfaisant des réunions thématiques qui viennent de s'achever. Il a précisé qu'à l'issue de la réunion de synthèse du 27 mai prochain, le débat sera clos, conformément aux décisions de la commission nationale, le 28 mai 2003.

3 – Projet de ligne à très haute tension entre la France et l'Espagne.

M. Mercadal fait le point à la commission nationale de l'avancement du débat qui est entré depuis la veille dans une nouvelle phase (cycle des réunions thématiques) et précise que celui ci devrait être terminé le 29 juin..

4 – Projet de liaison "CDG Express" entre Paris et Roissy.

M. Philippe MARZOLF indique à la commission que le dossier du débat est en cours de préparation pour être théoriquement présenté à la commission à la séance de juillet.

5 - Contournement autoroutier de Bordeaux.

M. Dominique Moyen, Président de la commission particulière du débat public, a proposé à la commission la nomination de trois membres de la commission particulière : M. Joël Aubert, M. Philippe Mathis et M. André Pointud. Cette proposition a été adoptée.

6 – Projet de liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique.

Le Président Yves Mansillon a proposé à la commission nationale, qui l'a décidée, la nomination de M. Gilbert Carrère comme président de la commission particulière chargée d'animer ce débat public.

C – Concertation recommandée : projet de ligne à haute tension pour le renforcement électrique du Lot ("Quercy Blanc").

Le Président Yves Mansillon informe la commission de la lettre de M. Merlin, directeur de RTE qui, "prenant acte de la volonté exprimée au cours du débat d'engager le Département du Lot dans une action forte de maîtrise de la demande d'électricité a proposé aux pouvoirs publics la réorientation du projet initial de construction d'une ligne à 225 kV vers le renforcement d'une ligne à 63 kV existante".

La Commission nationale s'est félicité que ce "débat local" ait permis un exercice de large expression démocratique et que la position du maître d'ouvrage vienne en reconnaître l'utilité.

D – Demande d'avis : débat national sur la politique de l'eau.

A la suite de l'avis rendu par la commission nationale à la demande de Mme la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, celle-ci vient de faire connaître au Président qu'elle entend suivre les recommandations de la commission et en particulier de constituer un comité pour piloter l'ensemble des dispositifs prévus pour assurer l'information et la participation du public au débat national sur la politique de l'eau. Mme Roselyne Bachelot-Narquin demande à la commission de désigner trois de ses membres pour participer à ce comité de pilotage ; la commission désigne Mme MADER-SAUSSAYE, M. GUILLERME et M. MATHIEU.

Yves MANSILLON